

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2010-13-6-14

Séance du vendredi 5 novembre 2010

C251, C751, C233, C244 JACHERE FLEURIE ET GERPLAN (MISE EN ŒUVRE ET ETUDE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de l'opération jachère fleurie et de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'accorder des subventions :

- aux 2 agriculteurs (dont la liste est jointe au rapport) pour l'opération « jachères fleuries 2010 » pour un montant de 219 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/6574/C751,
- au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SIAEP) d'Ammertzwiler-Balschwiller et environs pour la mise en place de miscanthus dans le périmètre de protection du captage pour un montant de 8.964 € (montant éligible de 17.928 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/65734/C751,
- à la commune de THANNENKIRCH pour la plantation d'arbustes et de fruitiers pour un montant de 1.796 € (montant éligible de 4.490 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C233,
- à la commune de SCHWEIGHOUSE pour la création d'un verger communal pour un montant de 585 € (montant éligible de 1.463 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C233,
- à la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour l'amélioration de l'accès à la ferme Humber pour un montant de 15.250 € (montant éligible 30.500 €, taux d'intervention 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C244,

- à la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour l'organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux pour un montant de 4.435 € (montant éligible de 8.869 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/65734/C751,
- à l'association La Courte Echelle d'Orbey pour l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire d'ORBÉY pour un montant de 1.779 € (montant éligible de 3.558 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/6574/C751,
- à la communauté de communes du Jura alsacien pour le lancement d'une étude GERPLAN pour un montant de 12.196 € (montant éligible de 30.490 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C251.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions